

Conseil permanent de l'UIHJ à La Haye les 22 et 23 juin 2011

L'UIHJ a tenu son conseil permanent de printemps à La Haye, capitale mondiale de la justice (Pays-Bas), les 22 et 23 juin 2011, en présence de représentants de plus de trente pays.

La faculté de parler d'une seule voix

Jon Wisseborn, président de l'Association royale des huissiers de justice des Pays-Bas (KBvG), a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations de l'UIHJ à La Haye, capitale mondiale de la justice. Il a indiqué que ce conseil permanent coïncide avec le 10^e anniversaire de la réforme de la profession aux Pays-Bas, un événement qui sera célébré à l'issue de la manifestation.

Leo Netten, président de l'UIHJ, a rappelé que La Haye est le siège de plusieurs institutions judiciaires mondiales et d'organisations internationales comme la Cour pénale internationale ou la Conférence de La Haye de droit international privé avec laquelle l'UIHJ entretient des relations privilégiées depuis de très nombreuses années. Le président Netten a exposé que plusieurs réunions se sont tenues en préalable au conseil permanent.

Leo Netten a également rappelé le projet BERP (Balkans Enforcement Reforms Project) piloté par le Center for International Legal Cooperation (CILC) visant à réformer les procédures d'exécution dans la région des Balkans. L'UIHJ est partenaire de ce projet. Plusieurs experts de l'UIHJ, dont Jos Uitdehaag (Pays-Bas), 1^{er} questeur de l'UIHJ, y participent activement. Un ouvrage à l'écriture duquel il a participé et concernant l'exécution dans les Balkans de l'Ouest vient d'être publié. « Ce projet permet de montrer de quelle façon l'UIHJ s'implique dans les réformes qui améliorent l'efficacité des procédures d'exécution », a-t-il précisé. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants de ce projet présents au conseil permanent : Albanie, Bosnie, Croatie, Kosovo, Monténégro, Serbie, ainsi que l'ÉRY-Macédoine, déjà membre de l'UIHJ.

Le président Netten a rappelé que l'UIHJ est l'une des organisations de juristes les plus grandes et les plus influentes au monde. « Nous sommes reconnus par toutes les organisations et institutions européennes et mondiales. Notre plus grand avantage par rapport aux autres organisations, souvent fragmentées entre plusieurs entités, est notre faculté de parler d'une seule voix. Notre

message est le même, que ce soit en Europe, en Afrique, en Asie ou en Amérique, et quel que soit notre interlocuteur institutionnel. Cette force unique est irremplaçable ». Le fait d'être une organisation mondiale donne à l'UIHJ un avantage considérable par rapport aux autres organisations régionales, en raison même de son envergure.

Leo Netten a remarqué que c'est vers l'UIHJ que se tourne la Conférence de La Haye s'agissant de la signification des actes en matière internationale. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Europe dans le cadre de ses nombreuses missions dans ses États membres ou lorsqu'il décide de créer un groupe de travail sur l'exécution. L'UIHJ était présente et est intervenue pendant la séance d'inauguration du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJE) créé en décembre 2002 par la Commission européenne. C'est vers l'UIHJ que s'est tournée la Commission européenne lorsqu'elle a décidé d'incorporer les professions judiciaires au RJE. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Union européenne pour créer l'annuaire électronique des huissiers de justice de l'Union européenne. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne pour son Forum sur la Justice. C'est vers l'UIHJ que se tourne l'Union européenne pour son grand projet sur la formation judiciaire. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne dans sa consultation pour améliorer le recouvrement des créances pécuniaires au sein de l'Union européenne. Dans le groupe de travail sur le projet européen de saisie des avoirs bancaires se trouvent trois huissiers de justice membres de l'UIHJ, dont son vice-président, Roger Dujardin. C'est vers l'UIHJ que s'est tourné l'Institut de droit européen (ELI) pour lui demander d'être membre fondateur de cette grande organisation européenne. « Nous devons être conscient de la force de l'UIHJ, l'apprécier, la chérir, et la protéger comme notre bien le plus précieux » a poursuivi le président de l'UIHJ. « Nous devons aussi avoir à l'esprit que la profession d'huissier de justice est bien moins importante en termes de chiffres que celle d'autres professions judiciaires. Pour autant, notre efficacité est bien une réalité. Nous devons éviter de disperser nos actions. Cela n'aboutirait qu'à affaiblir notre profession et dès lors affaiblir chaque huissier de justice de chaque pays de notre union ».

Pour Leo Netten, la création d'un espace judiciaire ne peut se faire sans les professions judiciaires. « La crise économique nous conduit à être toujours plus efficaces. C'est un challenge perpétuel que nous devons relever. Nous devons nous rapprocher des autres professions judiciaires, notaires, juges, avocats, greffiers. Nous pourrions créer des réseaux interprofessionnels internationaux pour consolider et développer la coopération judiciaire au plan international. Nous avons initié un projet de créer une semaine mondiale des professions judiciaires. Notre ambition est que cet événement soit inscrit au calendrier de l'Onu. Des



Le bureau de l'UIHJ – The board of the UIHJ



Leo Netten, président de l'UIHJ — Leo Netten, president of the UIHJ

présentations de position sont rédigées pour faire connaître nos points de vue sur les questions relatives à la profession et aux procédures d'exécution ». Le congrès international de Cape Town se tiendra dans moins d'un an. Il a pour thème « l'huissier de justice du 21^e siècle ». Le grand projet de l'UIHJ de Code mondial de l'exécution y sera dévoilé.

Puis le président Netten a salué l'élection récente des présidents de chambres Rafal Fronczek (Pologne), William Cameron (Ecosse), Kuran Marolt (Slovénie), et José Carlos Resende (Portugal). Il a ensuite souhaité à chacun de fructueux travaux aux 25 délégations présentes venues d'Europe et d'Amérique.

Le portrait idéal de l'huissier de justice

Dionysios Kriaris, membre du bureau de l'UIHJ a parlé des relations entre l'UIHJ et l'Institut de droit européen (ELI) et de la réunion à laquelle il a participé à Athènes en avril 2011 avec Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ. L'ELI est inspiré de l'American Law Institute. Il a raconté la genèse de cette nouvelle organisation et ajouté combien il est important que l'UIHJ en soit un membre fondateur.

Mathieu Chardon, 1^{er} secrétaire de l'UIHJ, a évoqué la Conférence de La Haye de droit international privé. Il a présenté un documentaire réalisé pendant la réunion plénière qui s'est déroulée au Palais de la Paix à La Haye en avril 2011. Puis, il a dit que des discussions ont été engagées avec la Conférence de La Haye s'agissant de la signification des actes en matière internationale et notamment par voie électronique. S'agissant du Conseil de l'Europe, Mathieu Chardon a rappelé les travaux du groupe de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) auquel l'UIHJ a participé. Ce groupe de travail a élaboré les Lignes directrices sur l'exécution adoptées par le conseil de l'Europe le 17 décembre 2009. Il a souligné que ces lignes directrices dessinent le portrait idéal de l'huissier de justice et des procédures d'exécution en matière civile et commerciale. Le premier secrétaire de l'UIHJ a rappelé une nouvelle fois que toutes les propositions de l'UIHJ ont été incluses dans les lignes directrices, y compris le plan de pluridisciplinarité élaboré à l'occasion du congrès international des huissiers de justice à Washington DC en 2006.

S'agissant du groupe de travail sur la saisie européenne des avoirs bancaires, Jeroen Nijenhuis, huissier de justice (Pays-Bas), membre de ce groupe de travail, a indiqué qu'à la suite des interventions et des arguments présentés par les membres de l'UIHJ, la Commission européenne a pris conscience que la saisie européenne des avoirs bancaires ne pouvait être réalisée que par un juriste



Bernard Menut, 1^{er} vice-président de l'UIHJ — Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ

professionnel tel un huissier de justice. Il a également expliqué le mécanisme de cette saisie en l'état des discussions actuelles.

Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, a indiqué que le séminaire UIHJ-EuroMed avait dû être reporté au mois d'octobre en raison d'événements récents qui ne pouvaient pas parfaitement garantir la sécurité des participants. David Walker, délégué permanent de l'UIHJ pour le Royaume-Uni, a donné un compte-rendu des activités en Angleterre et au Pays de Galle, en Ecosse et en Irlande. En Angleterre, la réforme des voies d'exécution est en vigueur depuis deux ans. Cette réforme a modifié également la structure des offices d'huissiers de justice. En Ecosse, une nouvelle réforme vient d'être réalisée. La Société des Messengers-at-Arms et Sheriff Officers a été reconnue comme l'organisation représentant officiellement les huissiers de justice en Ecosse. Chaque huissier de justice devient membre de cette association. Cela apportera une plus grande stabilité financière pour l'association et permettra de déployer pleinement l'arsenal des règles éthiques qu'elle a établies.

S'agissant de l'Irlande enfin, les contacts n'ont toujours pas été renouvelés. L'Irlande traversant une crise très importante, il faut espérer que nos confrères comprendront qu'il est de leur intérêt de revenir au sein de l'UIHJ.

Puis ce fut au tour d'Olof Dahnell, délégué permanent de l'UIHJ pour les pays scandinaves, de faire un tour d'horizon de la situation au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède.

En Norvège se tiendra à Bergen en septembre un séminaire scandinave qui réunira les pays de la zone. Au Danemark, un nouveau fichier des débiteurs sera mis en place en 2011. Ce fichier permettra aux huissiers de justice d'avoir des informations sur le débiteur au plan national. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les huissiers de justice peuvent désormais réaliser des expulsions. En Finlande, il faut se réjouir des bons résultats obtenus par nos confrères, a indiqué Olof Dahnell. Enfin, concernant la Suède, la nouvelle organisation des huissiers de justice sera opérationnelle le 1^{er} décembre 2011. La Suède est impliquée dans un projet avec la Géorgie. Plusieurs séminaires ont été organisés et un Code d'éthique est en cours d'élaboration. Le projet va durer encore deux années.

Protéger les droits des débiteurs et des enfants

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ a évoqué le récent congrès de la NAPPs (National Association of Professional Process Servers) à San Antonio et l'élection de son nouveau président. Dans certains Etats, les Process Servers n'ont aucune activité. Les documents doivent être signifiés par les sheriffs. La NAPPs se met en relation avec ces Etats pour faire modifier la législation afin

de des sociétés de process servers puissent signifier une partie des documents. En général, dans tous les Etats à quelques exceptions près, les Process Servers n'interviennent que dans la signification des actes jusqu'à la décision. Ensuite, ce sont les autorités chargées de l'exécution qui signifient les documents, notamment les sheriffs. La NAPPS a décidé de contacter certains Etats afin que les Process Servers puissent signifier les actes une fois la décision rendue. Parallèlement, des contacts sont pris avec les Sheriffs pour leur proposer de signifier certains actes, afin de leur permettre de se concentrer sur les aspects plus importants de leurs missions. C'est le cas principalement en Floride et en Californie où les Sheriffs ne veulent plus signifier les actes en matière civile. Ils ont demandé aux Process Servers de s'en occuper pour eux. La NAPPS souhaite donc que d'autres sheriffs aillent dans cette direction. Pour autant, les sheriffs doivent toujours procéder à la saisie et à la vente des biens.

A l'heure actuelle, la signification électronique n'est pas possible aux Etats-Unis. La NAPPS s'intéresse désormais à cette nouvelle branche de la signification. Concernant les sheriffs, la conférence de la NSA (National Sheriffs Association) se tient cette semaine à Saint-Louis. Sue Collins représente l'UIHJ au bureau de la NSA. Il aura fallu trois années pour que le procès civil soit inclus dans l'agenda de la conférence, même si le procès civil représente un tiers de l'activité des sheriffs. Notre consœur a indiqué qu'elle avait été invitée à participer à un séminaire sur la formation qui se tiendra lors d'un prochain congrès de la NSA. La Louisiane était membre de l'UIHJ. À la Nouvelle Orléans, il y avait un sheriff civil et un sheriff pénal, ce qui était une exception aux Etats-Unis. En 2010, une loi de l'Etat de Louisiane a supprimé la fonction de sheriff civil. Le sheriff civil n'existe donc plus aux Etats-Unis.

Puis Mathieu Chardon a présenté le rapport d'activité de l'UIHJ depuis le conseil permanent de novembre 2010. Marc Schmitz (Belgique), questeur du Comité, a donné un compte rendu de la 2e conférence internationale théorique et pratique sur l'efficacité de l'exécution des décisions de justice qui s'est tenu à Kazan (Fédération de Russie) du 7 au 12 juin 2011. Cette conférence était organisée par le Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie en coopération avec l'université de Kazan. L'UIHJ était représentée par Marc Schmitz et Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Grand-Duché du Luxembourg. De nombreuses délégations d'Europe de l'Est et de l'Ouest étaient présentes. Les thèmes portaient également sur la déontologie et l'éthique, la protection des droits des débiteurs, la recherche d'information sur le patrimoine du débiteur, la vente aux enchères électronique et la médiation. Le respect du droit des enfants était aussi au centre des débats. Marc Schmitz en a profité pour remercier chaleureusement Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, présent dans la salle, pour son accueil et l'organisation de cette conférence.

Rencontre avec le ministre de la justice du Chili

Dominique Aribaut-Abadie, trésorière du bureau de l'UIHJ, a indiqué qu'elle s'était rendue au Chili en février 2011 avec le président Netten et Patrick Sannino, trésorier de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à la demande du ministre de la justice du Chili. Cette réunion avait été initiée par le regretté Rodrigo Zuniga, malheureusement décédé quelques jours après la réunion, comme l'a annoncé tristement notre consœur avec une vive émotion. Au cours de la rencontre, Leo Netten a présenté l'UIHJ, ses activités, ses liens



Jeroen Nijenhuis, huissier de justice (Pays-Bas)

Jeroen Nijenhuis, judicial officer (The Netherlands)



David Walker, délégué permanent de l'UIHJ pour le Royaume-Uni

David Walker, permanent delegate of the UIHJ for the United Kingdom

avec les organisations internationale ainsi que les Lignes directrices de la CEPEJ. Dominique Aribaut-Abadie a présenté l'activité de l'huissier de justice tandis que Patrick Sannino a présenté l'organisation pyramidale de la profession d'huissier de justice en France. Une seconde réunion s'est tenue avec le pouvoir judiciaire et des membres du ministère de la justice. Cette réunion a été très animée et pragmatique. Le ministre de la justice du Chili a manifesté son souhait de se rendre en France pour une visite de terrain. Cette visite s'est déroulée fin mai, notamment dans l'office de Dominique Aribaut ainsi qu'au siège de la Chambre nationale des huissiers de justice de France où le ministre a rencontré les présidents de l'UIHJ, de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et de l'École nationale de procédure de Paris (ENP). Leo Netten a proposé les services des experts de l'UIHJ. Les présidents français et de l'ENP ont également offert leur aide.

Un atelier s'est ensuite tenu sur les agressions dont les huissiers de justice peuvent être victimes. L'atelier était animé par Françoise Andrieux. Parmi les intervenants, une conseillère du ministère de l'intérieur des Pays-Bas, Karen Weisfeld (Pays-Bas), Marc Jouglet (France), Ellin Vilippus (Estonie) et Dionysios Kriaris. Les participants ont pu réaliser que les agressions contre les huissiers de justice et leurs employés sont trop fréquentes. En particulier notre confrère Marc Jouglet a relaté l'agression très violente dont il a été victime avec son collaborateur il y a quelques mois et à laquelle il n'a pu échapper que grâce à son sang-froid et à son grand professionnalisme. Il a indiqué que cette expérience l'a profondément marqué. Plusieurs intervenants ont alimenté les débats par leur expérience personnelle.

À la fin de l'atelier des vœux ont été émis afin de mettre l'accent sur la nécessité d'appliquer des sanctions à la hauteur de la gravité des agressions dont sont trop souvent victimes les huissiers de justice.

Une actualité jurisprudentielle et législative européenne riche

Jos Uitdehaag (Pays-Bas) a ensuite livré un compte rendu de ses activités dans les nombreux pays où il déploie son expertise. Dans les Balkans de l'Ouest, plusieurs projets sont en cours, notamment au travers du projet BERP.

À sa suite, Guillaume Payan, consultant UIHJ, maître de conférences à l'Université du Maine (France), a présenté l'actualité jurisprudentielle et législative européenne.

S'agissant de la jurisprudence, la condition de nationalité des notaires a fait l'objet de six décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Cette jurisprudence pourrait avoir une incidence sur la profession d'huissier de justice. Six pays étaient concernés : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grèce et Luxembourg. La Commission européenne a considéré que ces pays avaient manqué à leur obligation concernant la liberté d'établissement. L'accès à la profession de notaire comprend une condition de nationalité dans ces Etats. Pour la Commission européenne, cette condition viole les articles 43 et 45 du traité instituant la Communauté européenne. Pour la CJUE, si les notaires participent à l'exercice de l'autorité publique, l'intensité de cette participation n'est pas suffisante pour justifier la condition de nationalité. La CJUE considère en effet que la dérogation de l'article 45 doit être restreinte aux seules activités qui constituent une participation directe et spécifique à l'exercice de l'autorité publique. « Quelle est la portée de cette décision pour les huissiers de justice ? », s'interroge Guillaume Payan. Ces décisions concernent seulement la condition de nationalité. Pour lui, l'exercice de pouvoir décisionnel, de contrainte ou de coercition par une profession peut justifier une limite à la liberté d'établissement.

M. Payan a ensuite évoqué la résolution du 10 mai 2011 du Parlement européen sur la saisie européenne des avoirs bancaires et la transparence patrimoniale. L'Union européenne évoque la perspective d'une action des institutions européennes dans le domaine de l'exécution depuis plusieurs années. Si aucune action ne s'est concrétisée pour l'heure, une proposition législative est prévue pour juillet 2011 s'agissant de la saisie des avoirs bancaires. Pour la transparence patrimoniale, une action de la Commission européenne est prévue pour 2013.

Dans la résolution du 10 mai 2011, le Parlement définit 17 recommandations relatives à ces deux matières. Parmi les recommandations communes,



*Olof Dahnell, délégué permanent de l'UIHJ pour les pays scandinaves
Olof Dahnell, permanent delegate of the UIHJ for the Scandinavian Countries*



Dominique Aribaut, trésorière de l'UIHJ – Dominique Aribaut, treasurer of the UIHJ

le Parlement souhaite voir la création de deux règlements distincts. L'idée serait de créer des procédures uniformes de type de l'injonction de payer européenne : des procédures uniformes limitées aux litiges transfrontaliers venant se superposer aux procédures nationales, sur le fondement de l'article 81 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Les juridictions compétentes pour autoriser les mesures seraient celles visées par le règlement Bruxelles I.

S'agissant des dispositions spécifiques à la saisie des avoirs bancaires, l'ordonnance de saisie des avoirs bancaires est envisagée dans une phase purement conservatoire. Le Parlement évoque la possibilité d'étendre la mesure aux immeubles. La procédure devrait être non contradictoire, le débiteur devant être prévenu dans un second temps. Cette ordonnance de saisie devrait pouvoir être adoptée avant, pendant ou après la procédure sur le fond. La juridiction devrait pouvoir limiter dans le temps les effets de la saisie et le montant de la saisie



Les intervenants de l'atelier sur les agressions à l'encontre des huissiers de justice – The participants of the workshop on assaults on judicial officers



*Guillaume Payan, maître de conférences à l'université du Maine (France), consultant UIHJ
Guillaume Payan, lecturer at the Maine University (France), UIHJ consultant*



*Nika Melia, directeur du Bureau national de l'exécution de Géorgie
Nika Melia, head of the National Bureau of Enforcement of Georgia*

au montant de la créance. L'établissement bancaire devrait sans délai indiquer au saisissant le résultat de la saisie. Un recours du débiteur est aussi possible. S'agissant enfin de la transparence patrimoniale, les recommandations spécifiques sont moins précises, la procédure n'étant pas envisagée avant au moins 2013. L'ordonnance de transparence patrimoniale pourrait être demandée lorsque le demandeur dispose d'un titre établissant un droit de créance. A défaut, le Parlement est réservé. L'ordonnance une fois obtenue, pourrait être exécutée dans tous les pays membres de l'union européenne. Il est enfin recommandé que les défendeurs soient tenus d'indiquer l'ensemble de leurs avoirs. Des sanctions devraient être prévues en cas de fausse déclaration. Guillaume Payan a également évoqué la directive européenne de février 2011 concernant la lutte contre les retards de paiements dans les transactions commerciales dans l'Union européenne. Il remplace la précédente directive de 2000. Le créancier doit avoir accompli l'ensemble de ses obligations et n'avoir pas reçu le paiement pour ses prestations de nature commerciale (fourniture marchandises ou prestations de services).

La directive de 2011 accroît la protection des créanciers européens. Deux grandes catégories de mesures sont prévues. L'une relève du droit des contrats. L'autre concerne le droit judiciaire privé. S'agissant du droit des contrats, il est possible de prévoir une clause de réserve de propriété. Il est également possible de prévoir des intérêts pour retard de paiement. Enfin, la directive s'intéresse aux clauses abusives limitant l'indemnisation du créancier en cas de retard

de paiement. S'agissant du droit judiciaire privé, on relève deux catégories de mesures : celles relatives à l'indemnisation des créanciers pour les frais de recouvrement et celles relatives aux procédures de recouvrement pour les créances incontestées.

Dix points essentiels pour un tarif

Françoise Andrieux a donné un compte rendu des activités du Conseil scientifique de l'UIHJ. L'une de ses activités émergentes et les plus importantes est l'élaboration du Code mondial de l'exécution. La direction des travaux a été confiée à Natalie Fricero, professeur de droit à l'université de Sofia-Antipolis (France). Les travaux sont dans leur phase préparatoire. Ils se concentrent pour le moment sur la méthodologie à adopter et sur le contenu de ce code. Les travaux seront présentés pendant le congrès international de Cape Town, en mai 2012.

La secrétaire générale de l'UIHJ a poursuivi sur le thème de la formation. En avril 2011 s'est tenue la journée de formation européenne qui s'est tenue à Budapest (Hongrie). Françoise Andrieux a remercié la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie pour leur accueil dans le théâtre de la chambre hongroise. Il s'agissait de la 4^e journée de formation européenne. Deux ateliers se sont tenus ainsi que la revue de la jurisprudence et de la législation européenne. Le premier atelier a concerné e-Justice. Le second atelier a concerné le recouvrement des pensions alimentaires dans les pays de l'Union européenne. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des pays européens membres de l'UIHJ sur la formation. Une présentation de position sur la formation a été préparée sur la base des réponses à ce questionnaire.

A sa suite Dionysios Kriaris a parlé du groupe de travail auquel il participé et mis en place par la Commission européenne sur la formation judiciaire dans l'Union européenne.

Au travers l'exemple du recouvrement transfrontalier des créances alimentaires, et s'appuyant sur l'ouvrage qu'il a récemment écrit sur la question, Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ a fait la promotion de l'idée suivant laquelle l'huissier de justice est le seul professionnel capable d'assurer l'exécution d'un titre exécutoire et de procéder au recouvrement de sommes d'argent, dans chaque pays, partout en Europe et, au-delà, partout dans le monde.

Bernard Menut a présenté les travaux en cours commandés par l'UIHJ consacrés au tarif et dont il a la charge. Il a précisé que l'objet de l'étude n'est pas de dire quel devrait être le tarif des huissiers de justice dans chaque Etat mais de définir le cadre du tarif des huissiers de justice. Il a indiqué qu'il existe trois sources. En premier lieu on trouve la Recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe sur l'exécution. On trouve ensuite les Lignes directrices de l'exécution du 17 décembre 2009. On y trouve de nombreuses informations sur le coût et les frais liés à l'exécution. La troisième source est constituée par les textes législatifs au niveau national. L'étude démontre que les choses sont très variées selon les Etats. En France par exemple, le tarif est extrêmement détaillé. Dans d'autres pays, le tarif ne contient qu'une poignée d'articles. Pour le 1er vice-président, le tarif des huissiers de justice comprend dix points essentiels : liste tarifaire, honoraires pour les services, copies supplémentaires, frais de transport, honoraires de résultats, paiement des frais, frais de garde, négociation des honoraires, indexation, et contestations des honoraires.

Bernard Menut a indiqué qu'une présentation de position allait être élaborée sur la base des travaux en cours.

Un système d'information automatisé

Mathieu Chardon a informé les participants des actions de communication de l'UIHJ. Le premier secrétaire a mentionné la dernière Newsletter de l'Union, la nouvelle plaquette de présentation de l'UIHJ ainsi que la nouvelle plaquette concernant la partie européenne de l'UIHJ. UIHJ-Magazine n°26 vient d'être publié. Il a également mentionné le site rénové de l'UIHJ, avec une nouvelle présentation et surtout une architecture plus élaborée.

Sue Collins a ensuite expliqué que le comité de sponsoring de l'UIHJ qu'elle dirige a pour objectif de trouver les moyens d'assurer le financement d'une partie de nos actions au moyen de recettes publicitaires et grâce à des partenaires ou sponsors.

Louis-Raymond Maranda (Canada), membre du bureau de l'UIHJ, a rapporté la Journée mondiale de l'huissier de justice au Québec.

Puis les chefs de délégations qui en avaient fait la demande ont présenté leurs interventions. Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral de l'exécution de la Fédération de Russie, a pris la parole pour présenter les avancées de la profession d'huissier de justice dans son pays. Revenant sur le récent séminaire international de Kazan, déjà évoqué par Marc Schmitz, M. Parfenchikov a indiqué qu'il était nécessaire de faciliter aux huissiers de justice l'accès aux informations sur les débiteurs et que des modifications législatives devaient aller en ce sens. Il a également indiqué que le Service fédéral de l'exécution s'intéresse de très près aux nouvelles technologies et doit inaugurer un système d'information automatisé.

Il a également indiqué que le niveau de formation des huissiers de justice russes et de leur personnel devait s'élever. Plusieurs centres de formation sont en cours de création. Le directeur Parfenchikov a également évoqué la journée mondiale de l'huissier de justice. La Fédération de Russie était particulièrement sensible au thème retenu, « l'huissier de justice et le recouvrement des pensions alimentaires ». Un million de dossiers de pensions alimentaires ont été traités en 2010. Il a ajouté que de nombreuses actions du Service fédéral de l'exécution sont menées en faveur des enfants. Plus de cinquante orphelinats sont placés sous le patronage du Service fédéral de l'exécution. Il a enfin annoncé l'organisation pour l'année prochaine du 3^e séminaire international théorique et pratique. Il a remis au président Netten une lettre de félicitations pour la participation de l'UIHJ au 2^e séminaire, espérant que cette lettre « figurera en bonne place dans le musée de l'UIHJ ».

Nika Melia, directeur du Bureau national de l'exécution (NBE) de Géorgie, a présenté de façon très complète le service qu'il dirige. Le NBE est manifestement un modèle d'efficacité et de modernité. Les huissiers de justice géorgiens peuvent réaliser l'ensemble des procédures civiles d'exécution. Ils peuvent notamment conduire des ventes aux enchères mobilières et immobilières, y compris par voie dématérialisée. Le NBE dispose de son propre budget avec lequel il finance la construction des bâtiments dans lesquels il travaille. Pour permettre à chacun de juger sur place, M. Melia a invité l'ensemble des confrères à participer à la conférence internationale organisée par le NBE qui se tiendra à Batumi des 28 au 30 septembre 2011.

Bernard Menut a donné un compte-rendu des travaux qu'il conduit concernant la modification des statuts. Il a indiqué que les travaux en cours seront proposés au conseil permanent en novembre 2011 et qu'ils seront proposés au vote à Cape Town en mai 2012.

Dominique Aribaut a fait un point sur les finances de l'UIHJ. La quasi-totalité des cotisations a été enregistré. Plus de 300 cartes du Club ont été vendues. Notre consœur a rappelé les avantages de la carte club : réduction pour les manifestations organisées par l'UIHJ, UIHJ-magazine et mention des coordonnées de l'huissier de justice dans l'annuaire des huissiers de justice sur le site de l'UIHJ.

Le Grand questionnaire de l'UIHJ

Johan Fourie, membre du bureau de l'UIHJ, a informé les participants de l'avancée de l'organisation du congrès de Cape Town. Puis Mathieu Chardon a donné un compte rendu des travaux du congrès de Cape Town. Il a indiqué qu'à cette occasion, un grand questionnaire était en cours d'élaboration et qu'il allait être adressé à tous les pays membres de l'UIHJ. Ce grand questionnaire permettra d'obtenir des renseignements sans précédent et très précis sur tous les aspects de la profession d'huissier de justice. Ce questionnaire sera analysé et présenté à Cape Town.

Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ, a présenté le projet de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe (Ohada). Ce projet est inspiré par l'Ohada en Afrique. Il vise à instaurer et renforcer une coopération interrégionale pour souder les économies des Etats partenaires tout en étant créateur de confiance. L'UIHJ entend se positionner dans ce grand projet. Après avoir mentionné les événements futurs, le président Netten a clos le conseil permanent. Il a remercié l'ensemble des délégations et leur a donné rendez-vous en novembre pour le prochain conseil permanent à Paris, puis à Cape Town, pour le 21^e congrès international des huissiers de justice.

Le lendemain, le KBvG a célébré le 10^e anniversaire de la réforme du statut de la profession d'huissier de justice aux Pays-Bas, en présence notamment de Hans van Loon, secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé et du secrétaire d'Etat à la justice des Pays-Bas. Leo Netten ainsi que les membres du bureau de l'UIHJ et les nombreuses délégations présentes ont naturellement participé à ce grand événement.



Une partie des délégations – Some of the delegations

Permanent Council of the UIHJ in The Hague on 22 and 23 June 2011

The UIHJ held its Spring Permanent Council in The Hague, the World Capital of Justice (the Netherlands), on 22 and 23 June 2011, Attended by Representatives From over Thirty Countries.

The Ability to Speak with One Voice

Jon Wisseborn, president of the Royal Association of Judicial Officers of the Netherlands (KBvG) welcomed all delegations of the UIHJ in The Hague, the world capital of justice. He said that this permanent council coincides with the 10th anniversary of the reform of the profession in the Netherlands, an event which would be celebrated after the council.

Leo Netten, president of the UIHJ, recalled that The Hague is the seat of several global legal institutions and international organizations like the International Criminal Court or The Hague Conference on Private International Law with which the UIHJ has close relations for very many years. President Netten explained that several meetings were held prior to the Permanent Council.

Leo Netten also recalled the BERP project (Balkans Enforcement Reforms Project) lead by the Center for International Legal Cooperation (CILC) for the reform of enforcement procedures in the Balkans. The UIHJ is a partner in this project. Several UIHJ experts, including Jos Uitdehaag (the Netherlands), 1st quester of UIHJ, are actively involved. The writing of a book in which he participated and concerning enforcement in the Western Balkans has just been published. "This project allows us to show how the UIHJ is involved in the reforms that improve the effectiveness of enforcement procedures," he said. He welcomed all participants to present this project to the Permanent Council: Albania, Bosnia, Croatia, Kosovo, Montenegro, Serbia as well as FYRO-Macedonia, already a member of the UIHJ.

President Netten recalled that the UIHJ is one of the largest and most influential lawyers' organizations in the world. "We are recognized by all European and world organizations and institutions. Our biggest advantage over other organizations, often fragmented among several entities, is our ability to speak with one voice. Our message is the same, whether in Europe, Africa, Asia or America, and whatever our institutional partner. This unique strength is irreplaceable". Being a global organization the UIHJ has a considerable advantage over other regional organizations, including because of its size.

Leo Netten noticed that The Hague Conference turned to the UIHJ with regard to service of process in international affairs. The Council of Europe turned to the UIHJ for its many missions in its member states or when establishing a working group on enforcement. The UIHJ was present and participated during the opening session of the European Judicial Network in civil and commercial matters (EJN) which was established in December 2002 by the European Commission. The European Commission turned to the UIHJ when it decided to incorporate the legal professions to the EJN. The Council of the European Union turned to the UIHJ to create an electronic directory of judicial officers of the European



*Jon Wisseborn, président de l'Association royale des huissiers de justice néerlandais
Jon Wisseborn, President of the Royal Association of the Dutch Judicial Officers*



*Eric Vincken, responsable du projet Balkans Enforcement Reform Project
Eric Vincken, in charge of the Balkans Enforcement Reform Project*

Union. The European Commission turned to the UIHJ for its Justice Forum. The European Union turned to the UIHJ for its major project on judicial training. The European Commission turned to the UIHJ at the occasion of its consultation to improve the recovery of monetary claims within the European Union. In the working group on the project of a European attachment of bank accounts are three judicial officers members of the UIHJ, including its vice president, Roger Dujardin. The European Law Institute (ELI) turned to the UIHJ when asking the UIHJ to be a founding member of this great European organization. "We should be aware of the strength of the UIHJ, enjoy it, cherish it, and protect it as our most precious possession" continued the president of the UIHJ. "We should also bear in mind that the profession of judicial officer is much less important in terms of numbers than other legal professions. However, our effectiveness is a reality. We should avoid dissipating our actions. This would only weaken our profession and therefore weaken each judicial officer of each country of our union".

For Leo Netten, the creation of a judicial area cannot be achieved without the legal professions. "Economic crisis leads us to be more effective. We face a perpetual challenge. We should approach the other legal professions, notaries, judges, lawyers, court clerks. We could create inter-professional networks to consolidate and develop international judicial cooperation at international level. We have initiated a project to create a global week of the legal profession. Our ambition is to have this event put on the calendar of the UN. Position papers are drafted to present our views on issues relating to the profession and enforcement procedures". The Cape Town International Congress will be held in less than a year. Its theme is "The Judicial Officer of the 21st Century." The major UIHJ project of the Global Code of enforcement will be unveiled.

Then President Netten welcomed the recent election of Presidents of Chambers Rafal Fronczek (Poland), William Cameron (Scotland), Kuran Marolt (Slovenia), and Jose Carlos Resende (Portugal). He then wished everyone a fruitful work to the 25 delegations from Europe and America.

The Ideal Portrait of the Judicial Officer

Dionysios Kriaris, board member of the UIHJ talked about the relations between the UIHJ and the European Law Institute (ELI) and the meeting he attended in Athens in April 2011 with Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ. ELI is inspired by the American Law Institute. He recalled the genesis of this new organization and added how important it was for the UIHJ to be one of its founding members.

Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ mentioned the Hague Conference on Private International Law. He presented a documentary made during the plenary meeting held at the Peace Palace in The Hague in April 2011. Then he said that discussions were held with the Hague Conference with regard to service of documents in international matters and especially electronically.

With regard to the Council of Europe, Mathieu Chardon recalled the work of the Working Group of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) in which the UIHJ participated. This working group has developed Guidelines on the recommendation adopted by the Council of Europe on 17 December 2009. He stressed that these guidelines outline the ideal portrait of the judicial officer and enforcement procedures in civil and commercial matters. The first secretary of the UIHJ reminded once again that all proposals made by the UIHJ were included in the guidelines, including the multidisciplinary programme developed at the International Congress of judicial officers in Washington DC in 2006.

Regarding the Working Group on the European attachment of bank accounts, Jeroen Nijenhuis, judicial officer (the Netherlands), a member of this working

group, said that following the interventions and arguments presented by members of the UIHJ, the European Commission has recognized that the European attachment of bank accounts should only be performed by a professional jurist such as a judicial officer. He also explained the mechanism of this entry in the status of current discussions.

Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, said the UIHJ-EuroMed seminar had to be postponed until October due to recent events which could not fully guarantee the safety of participants.

David Walker, Permanent Delegate of the UIHJ for the United Kingdom, gave a report of activities in England and Wales, Scotland and Ireland. In England, the enforcement reform has been in effect for two years. This reform also changed the structure of the offices of judicial officers. In Scotland, a new reform has just been completed. The Society of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers has officially been recognised as the authority for judicial officers in Scotland. The disciplinary procedures will have more effect and there will be a greater financial stability within the association.

Finally with regard to Ireland the contacts have not been renewed. Ireland is facing a very important crisis. One can hope that our colleagues understand that it is in their interest to come back to the UIHJ.

Then it was the turn of Olof Dahnell, Permanent Delegate of the UIHJ for the Scandinavian countries, to give an overview of the situation in Denmark, Finland, Norway and Sweden.

Norway will hold in Bergen in September a seminar bringing together the Scandinavian countries in the area. In Denmark, a new file of the debtors will be set up in 2011. This file will allow judicial officers to have information on debtors at national level. Since 1st January 2011, the judicial officers can now perform evictions. In Finland, we should welcome the positive results achieved by our colleagues, said Olof Dahnell. Finally, for Sweden, the new organization of the judicial officers will be operational on 1st December 2011. Sweden is involved in a project with Georgia. Several seminars were held and a Code of Ethics is being developed. The project will last for two years.

Protecting the Rights of Debtors and Children

Sue Collins, member of the board of the UIHJ referred to the recent congress of NAPPS (National Association of Professional Process Servers) in San Antonio and the election of its new president. In some States, process servers cannot serve anything. The documents have to be served by the sheriffs. NAPPS is going to these States which are very restricted and try to loosen up the laws so that a private company can serve some of the papers. In general in all 50 States, the Process Servers can only do the lower level papers where there is no property taken, no money seized. After judgment, the sheriff office generally does that. The idea is to relieve the sheriffs' offices from some of the papers. The National Sheriffs Association (NSA) is holding its conference right now in Saint-Louis. Sue Collins sits at the board at the national conference and represents the UIHJ. The board is a combined committee which oversees jail, prisoners' transports and civil process. But it took her three years to add civil process to a committee. Before that there was nothing on the agenda regarding civil process even if it represents the third of what their offices do. The UIHJ has been invited to do some type of training seminar for one of the next convention. Some of the sheriffs mostly in Florida and California are stopping the work of civil process. They want to hire a private process server to do it for



Une partie des délégations — Some of the delegations



Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ — Sue Collins, member of the board of the UIHJ

them. NAPPS is trying to have more sheriffs' offices do the same. However the sheriffs still have to seize and sell the properties. E-service of document is not happening at the present time but it is interesting for NAPPS to look into that. Finally, in 2010 Louisiana changed their State Law. In New Orleans there used to be a civil sheriff and a criminal sheriff. Now there is no such thing as a civil sheriff in the United States anymore.

Then Mathieu Chardon presented the activity report of the UIHJ since the Permanent Council in November 2010. Marc Schmitz (Belgium), Quester of the Committee, gave an account of the second international conference on theoretical and practical efficiency of the execution of court decisions held in Kazan (Russian Federation) from 7 to June 12, 2011. The conference was organized by the Federal Service of Judicial officers of the Russian Federation in cooperation with the University of Kazan. The UIHJ was represented by Mark Schmitz and Carlos Calvo, president of the Chamber of Judicial officers of the Grand Duchy of Luxembourg. Many delegations from Eastern and Western Europe were present. The subjects were also on ethics, protecting the rights of debtors, seeking information on the debtor's assets, electronic auction and mediation. Respect of the rights of children was also a central issue. Marc Schmitz took the opportunity to thank Artur Parfenchikov, Director of Federal judicial officers of the Russian Federation for having hosted and organised this conference.

Meeting with the Minister of Justice of Chile

Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the board of the UIHJ, said she had visited Chile in February 2011 with President Netten and Patrick Sannino, treasurer of the National Chamber of judicial officers of France, at the request



Une partie des délégations – Some of the delegations



Marc Schmitz, questeur du Comité de l'UIHJ

Marc Schmitz, quester of the Committee of the UIHJ

of the Minister of Justice of Chile. This meeting was initiated by the late Rodrigo Zuniga, who sadly died a few days after the meeting, as announced by our colleague, who was strongly saddened by this news. During the meeting, Leo Netten introduced the UIHJ, its activities, its links with international organizations and the CEPEJ Guidelines. Dominique Aribaut-Abadie presented the work of the judicial officer while Patrick Sannino presented the pyramidal organisation of the profession of judicial officer in France. A second meeting was held with the judiciary and members of the Department of Justice. This meeting was very lively and pragmatic. The Minister of Justice of Chile expressed his wish to travel to France for a study visit. This visit took place at the end of May, including in the Office of Dominique Aribaut and at the head of the National Chamber of Judicial officers of France where the Minister met with the presidents of the UIHJ, the National chamber of France and the National School of Procedure of Paris (ENP). Leo Netten offered the services of UIHJ experts. French and ENP Presidents have also offered their help.

A workshop was then held on assaults on judicial officers. The workshop was led by Françoise Andrieux. The speakers were an advisor to the Ministry of Interior of The Netherlands, Karen Weisfeld (Netherlands), Marc Jouglet (France), Ellin Vilippus (Estonia) and Dionysios Kriaris. Stakeholders were able to realize that attacks against judicial officers and their employees are too frequent. In particular our colleague Marc Jouglet recounted the very violent assault which he suffered with his assistant a few months ago and to which he could escape only by his calm and his professionalism. He said the experience had a profound impact on him. Several speakers also gave details on their personal experience.

At the end of the workshop wishes to emphasize the need to apply sanctions to match the severity of assaults the judicial officers are too often victims of were issued.

A Rich European Review of Case Law and Legislation

Jos Uitdehaag (The Netherlands) then gave an account of his activities in the many countries where he deploys its expertise. In the Western Balkans, several projects are underway, notably through the BERP project.

Following him, Guillaume Payan, UIHJ consultant, lecturer at the University of Maine (France), presented the current European case law and legislation. With regard to case law, the citizenship requirement for notaries has been the object of six decisions of the Court of Justice of the European Union (ECJ). This ruling could have an impact on the profession of judicial officer. Six countries were involved: Austria, Belgium, France, Germany, Greece and Luxembourg. The European Commission considered that these countries had breached their duty concerning freedom of establishment. Access to the profession of notary is a condition of citizenship in those States. For the European Commission, this requirement violates Articles 43 and 45 of the Treaty establishing the European Community. For the ECJ, if notaries are involved in the exercise of public authority, the intensity of this participation is not sufficient to justify the nationality requirement. The ECJ considers that the derogation of Article 45 should be restricted to those activities that constitute a direct and specific exercise of public authority. "What is the scope of this decision for the judicial officers?" asked Guillaume Payan. These decisions concern only the nationality requirement. For him, the exercise of public authority, enforcement or coercion by a profession can justify a limitation on freedom of establishment.



Jos Uitdehaag, 1^{er} questeur de l'UIHJ – Jos Uitdehaag, 1st quester of the UIHJ

Mr Payan then referred to the resolution of 10 May 2011 of the European Parliament on European attachment of bank accounts and the transparency of assets. The European Union raised the prospect of a programme of the European institutions in the field of enforcement for several years. If no action has materialized yet, a legislative proposal is scheduled for July 2011 with regard to the attachment of bank accounts. For the transparency of assets, the European Commission should act in 2013.

In the resolution of 10 May 2011, Parliament set out 17 recommendations for these two topics. Among the common recommendations, the European Parliament wants to see the creation of two separate regulations. The idea is to create uniform procedures on the model of the European Order for Payment: uniform procedures limited to cross-border disputes overlapping with national procedures, on the basis of Article 81 of the Treaty on the Functioning of the European Union. The courts with jurisdiction to authorize the measures would be those covered by the Brussels I Regulation.

With respect to specific provisions in the attachment of bank accounts, the order of attachment of bank accounts is considered in a purely provisional phase. The Parliament raised the possibility of extending the measure to immovable. The procedure should be non-contradictory, the debtor been notified at a later stage. The attachment order should be adopted before, during or after the proceedings on the merits. The court should be able to limit the temporal effects of the seizure and the amount liable to the amount of the claim. The bank should immediately give the result of the seizure. An appeal by the debtor should also be possible.

Finally, as regards the transparency of assets, specific recommendations are less precise, the procedure being not envisaged until at least 2013. The order of transparency of assets may be requested where the applicant has a way of establishing a right of claim. Otherwise, the Parliament is reserved. The order once obtained, may be enforced in all member countries of the European Union. It is also recommended that the defendants be required to disclose all their assets. Sanctions should be provided in case of misrepresentation.

Guillaume Payan also referred to the European directive of February 2011 concerning the fight against late payments in commercial transactions in the EU. It replaces the previous directive of 2000. The creditor must have fulfilled all his obligations and have not received payment for his services of a commercial nature (providing goods or services).

The 2011 Directive enhances the protection of European creditors. Two broad categories of measures are planned. One concerns the measures under the law of contract. The other concerns the private judicial law. With regard to contract



Une partie des délégations – Some of the delegations

law, it is possible to provide a reservation of ownership. It is also possible to provide interest for late payment. Finally, the directive deals with unfair terms limiting the compensation of the creditor in case of late payment. Regarding the private judicial law, there are two categories of measures: those relating to compensation of creditors for the recovery costs and those relating to recovery procedures for uncontested claims.

Ten Essentials Components of the Tariff

Françoise Andrieux gave an account of the activities of the Scientific Council of the UIHJ. One of its emerging and most important topics is the development of the Global Code of Enforcement. Work is placed under the direction of Natalie Fricero, professor at Law at the University of Sofia-Antipolis (France). The work is in the preparatory stage. For now the emphasis is on the methodology to be adopted and the contents of this code. The work will be presented at the international congress in Cape Town in May 2012.

The general secretary of the UIHJ continued on the topic of training. In April 2011 was held the European training day in Budapest (Hungary). Françoise Andrieux thanked the National Chamber of Judicial officers of Hungary for hosting the event in the actual theatre of the Hungarian Chamber. It was the Fourth European Training Day. Two workshops were held as well as the European review of case law and legislation. The first workshop concerned e-Justice. The second workshop involved the recovery of maintenance in the European Union countries. A questionnaire was sent to all European members of the UIHJ on training. A position paper on training has been prepared on the basis of answers to this questionnaire.

Following her Dionysios Kriaris spoke of the working group in which he participated and organised by the European Commission on judicial training in the European Union.

Through the example of cross-border recovery of maintenance claims, and based on the book he recently wrote on the issue, Bernard Menut, first vice-president of the UIHJ promoted the idea that the judicial officer is the only professional capable of enforcing an enforceable title and to collect monies in each country, across Europe and beyond, around the world.

Bernard Menut presented the work he directs on tariff which has been commanded by the UIHJ. He said the purpose of the study is not to say what should be the tariff of judicial officers in each state, but to define the framework of the tariff of judicial officers. He said that there are three sources. The first source is found in Recommendation Rec (2003) 17 of 9 September 2003 of the Council



Artur Parfenchikov, directeur du Service des huissiers de justice de la Fédération de Russie
Artur Parfenchikov, Head of the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation



Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ
Honoré Aggrey, Vice-President of the UIHJ

of Europe on enforcement. Then there are the Guidelines of 17 December 2009 for the implementation of this recommendation. This document contains a lot of information on the cost and expenses related to enforcement. The third source is the national legislation. The study shows that the situation is very different from state to state. In France for example, the tariff is extremely detailed. In other countries, the tariff contains only a handful of items. For the first vice president, the tariff of judicial officers should include ten key points: price list, fees for drafting/service – enforcement / Management, Additional copies, transportation costs, performance fees, allocation of costs, retaining fees, negotiation of fees, indexation, and dispute about fees. Bernard Menut said a position paper would be drawn on the basis of the on-going work.

An Automated Information System

Mathieu Chardon informed the participants of the communication actions of the UIHJ. The First Secretary mentioned the last Newsletter of the Union, the new brochure of the UIHJ and the new brochure on the European section of the UIHJ. UIHJ-Magazine # 26 has just been published. He also mentioned the renovated site of the UIHJ, with a new look and especially a more elaborate architecture. Sue Collins then explained that the sponsoring committee of the UIHJ she heads aims to find ways to finance some of our actions through advertising revenue with partners, or sponsors.

Louis-Raymond Maranda (Canada), member of the board of the UIHJ, reported the World Day of the judicial officer in Quebec.

Then the heads of delegations having made the request presented their interventions. Artur Parfenchikov, director of the Federal Service of Enforcement of the Russian Federation, took the floor to present the progress of the profession of judicial officer in his country. Commenting on the recent international seminar of Kazan, already mentioned by Marc Schmitz, M. Parfenchikov said it was necessary to facilitate the judicial officers with access to information on debtors and that legislative changes were to move in that direction. He also said that the Federal Service of Enforcement is very interested in new technologies and to install an automated information system.

He also said that the educational level of Russian judicial officers and their staff should rise. Several training centres are being created. Director Parfenchikov also referred to the World Day of the judicial officer. The Russian Federation

was particularly sensitive to the theme, "The judicial officer and the recovery of maintenance." He said a million child support cases were treated in 2010. He also said that many actions of the Federal enforcement are conducted in the favour of children.

Over fifty orphanages are under the patronage of the Federal Service of Enforcement. He finally announced the organization next year of the third theoretical and practical international seminar. He gave President Netten a letter of congratulations for the participation of the UIHJ in the second seminar, « hoping that this letter of greetings will take a worthy place in a museum of the UIHJ ». Nika Melia, director of the National Bureau of Enforcement (NBE) of Georgia, made a full presentation of the service he runs. The NBE is clearly a model of efficiency and modernity. Georgian judicial officers can carry out all civil enforcement procedures. In particular they may conduct auctions and real estate securities, including by electronic means. The NBE has its own budget with which it finances the construction of its premises. To enable everyone to actually judge, Mr Melia has invited all colleagues to attend the international conference organized by the NBE to be held in Batumi on September 28 to 30, 2011.

Bernard Menut gave an account of work that led amending the statutes. He noted that on-going work will be proposed to the Permanent Council in November 2011 and will be proposed for vote in Cape Town in May 2012.

Dominique Aribaut made a finance report of the UIHJ. Virtually all contributions were recorded. More than 300 Club cards were sold. Our colleague pointed out the advantages of the card club, such as discount for events organized by the UIHJ, the UIHJ-magazine and references of the judicial officer in the directory of the judicial officers on the site of the UIHJ.

The Grand Questionnaire of the UIHJ

Johan Fourie, board member of the UIHJ, briefed the participants on the progress of the organisation of the congress in Cape Town. Then Mathieu Chardon gave an overview of the Congress in Cape Town. He said that on this occasion, a grand questionnaire was being prepared and would be sent to all members of the UIHJ. This grand questionnaire will gather unprecedented and highly accurate information on all aspects of the profession of judicial officer. This questionnaire will be analysed and presented in Cape Town.

Honoré Aggrey, vice president of the UIHJ, presented the project of the Organization for the Harmonization of Business Law in the Caribbean (Ohadac). This project is inspired by Ohada in Africa. It aims to establish and strengthen interregional cooperation to weld the economies of the partner states while creating trust. The UIHJ intends to position itself in this great project.

After referring to future events, President Netten ended the permanent council. He thanked all delegations and gave them an appointment in November for the next permanent council in Paris, then in Cape Town for the 21st International Congress of judicial officers.

The following day, the KBvG celebrated the 10th anniversary of the reform of the status of the profession of judicial officer in the Netherlands, in the presence of Hans van Loon, Secretary General of the Hague Conference on Private International Law and the State Secretary for Justice of the Netherlands. Leo Netten and members of the board of the UIHJ and many delegations naturally participated in this great event.